

contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse et surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droits, intérêts de l'Eglise et de la société; de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toute chose.

Qu'ils soient respectueux, et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale, et envers tout pouvoir légitime. Plus les temps sont difficiles, plus le danger de division est menaçant, et plus aussi ils doivent s'étudier à inculquer cette unité de pensées et d'actions, sans laquelle il y a peu ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs désirs.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très amoureusement dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à votre clergé et à vos ouailles.

Donnée à Rome, près de Saint-Pierre, le huitième jour de Décembre de l'année 1897, la vingtième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Chronique

Rome a parlé, et l'Encyclique *Affari vos*, sur les écoles de Manitoba, vient d'être promulguée par le Coadjuteur de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec.

Cet important document, que nous publierons en son temps, avec la Lettre qui l'accompagne, met en pleine lumière ce que la passion et l'intérêt ont réussi, un instant, à obscurcir; et trace pour l'avenir, une ligne de conduite que personne ne peut plus méconnaître de bonne foi.

Après avoir rappelé le rôle glorieux de l'Eglise du Canada, Léon XIII proclame de nouveau les principes de l'Eglise catholique en matière d'éducation, condamne les écoles neutres et mixtes, définit l'école catholique, loue et approuve entièrement l'attitude des évêques sur la Question scolaire de Manitoba, exprime son profond regret de ce que les catholiques canadiens n'ont pas su se concerter, pour défendre des intérêts dont la